Site d'Escalade du Roc de l'Aigle

CC de Cèze-Cévennes

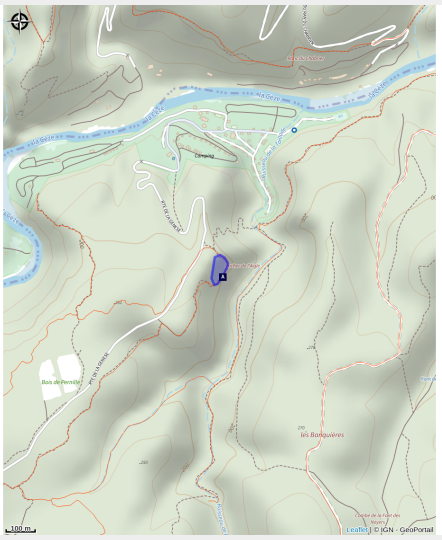

Voies du Roc de l'Aigle (© H. TAYOLLE / C. LAVIGNE)

Situé à Méjannes-le-Clap dans l'Espace Naturel Sensible Départemental du "Massif et Gorges de la Cèze", le site du Roc de l'Aigle permet de pratiquer l'escalade dans un cadre boisé des plus agréables.

Le site du Roc de l'Aigle est composé de 2 secteurs: "Grotte" et "Lou Martégal", en tout 52 voies sont équipées.
Ces dernières sont entretenues par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade.
Ces secteurs offrent des voies de tous niveaux, de l'initiation à la pratique sportive.

Infos pratiques

Pratique : Escalade

Période : Période favorable de Mars à Octobre. Respectez la réglementation en vigueur (risque incendie en Juillet et Août)

Orientation : ↗ NE, ↓ S

Thèmes : Milieu naturel

Description

Caractéristiques du site:
- Secteurs: 2 ("Grotte" et "Lou Martegal")
- Nombre de voies: 52
- Hauteur min - max: 10m - 20m
- Corde requise: 45m
- Rocher: calcaire
- Profil(s): vertical, dévers, surplomb
- Niveau: débutant (3c) à expert (8c)
- Période favorable: de mars à octobre

Secteur Lou Martegal
- Nombre de voies: 21
- Orientation: Sud
- Niveau: de 3c à 7b

Secteur Grotte
- Nombre de voies: 31
- Orientation: Nord-Est
- Niveau: de 7a à 8c

Situation géographique

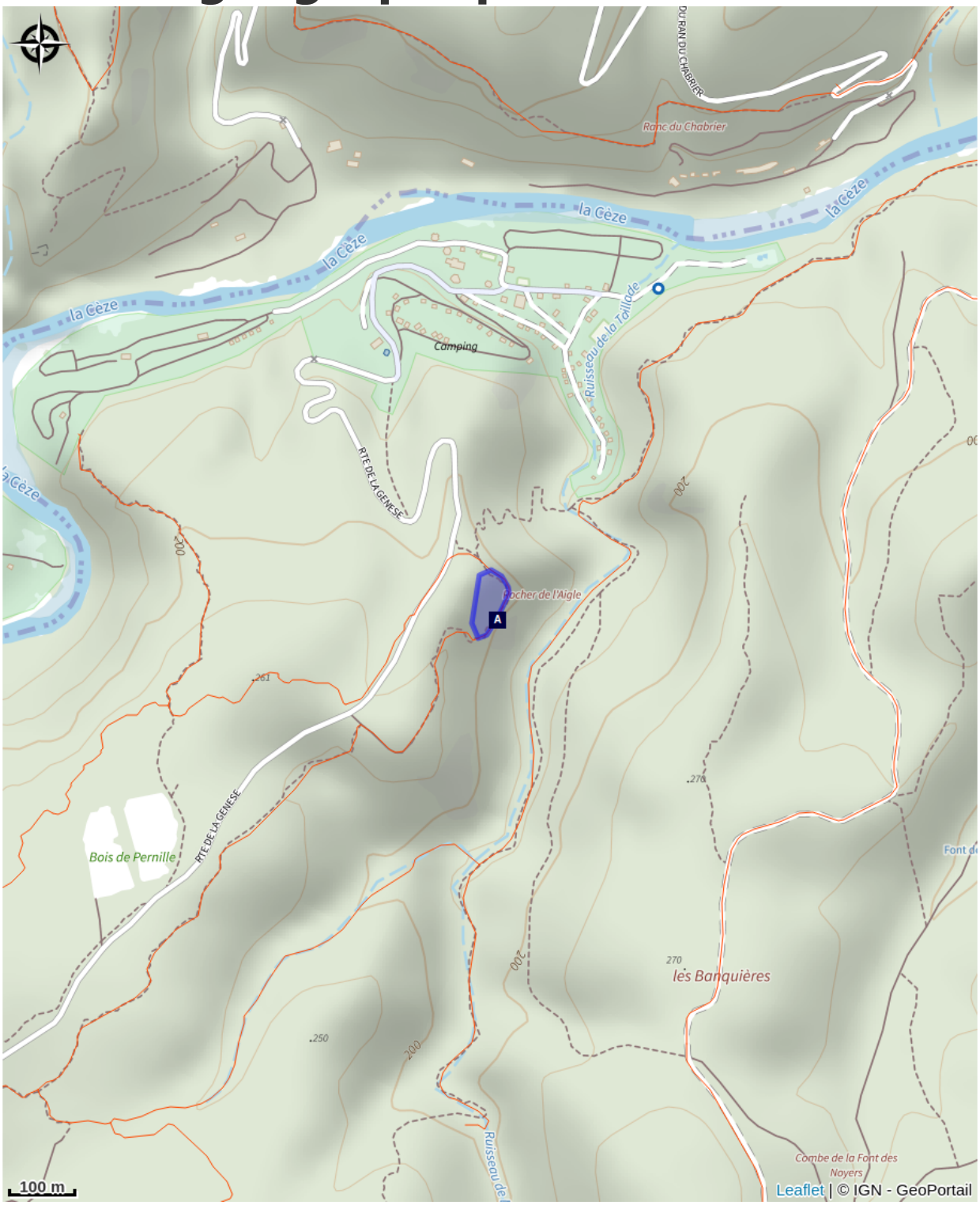

Toutes les infos pratiques

⚠ Recommandations

Vous n'êtes pas les seuls à utiliser ces falaises. Rapaces, chauves-souris et plantes rupestres affectionnent aussi ce lieu. La pratique de l’escalade doit être faite dans le respect des habitats naturels fragiles, notamment les falaises qui abritent une faune et une flore souvent rares et protégées.
Forêt et garrigue sont des milieux fragiles auxquels s’appliquent des mesures règlementaires. Au titre du régime forestier et de la police de l’environnement, les agents assermentés (Office National des Forêts, Office Français de la Biodiversité) veillent au respect de la réglementation :
- L’usage du feu est interdit en toute saison, des arrêtés préfectoraux et municipaux réglementant l’accès au site lors des périodes à fort risque incendie. Renseignez-vous.
- Le bivouac et le camping sauvage et stationnement nocturne de camping-car / caravane sont formellement interdits.
- Respectez le site, utilisez exclusivement le cheminement d’accès balisé et les falaises équipées.
- Des professionnels proposent des sorties découvertes accompagnées sur ce site. Merci de respecter les autres utilisateurs en partageant l’espace.
- Avant de vous engager sur une voie, vérifiez qu’elle est adaptée à votre niveau.
- Les grimpeurs et leurs accompagnants doivent obligatoirement respecter les règles et équipements de sécurité liés à leur activité et s'exposent à des risques sur un site naturel d'escalade soumis aux aléas climatiques, pouvant mettre en péril leur intégrité physique.

Accessibilité

Au départ de la mairie de Méjannes-le-Clap, prenez la Route de la Génèse sur 5,2km. Après la forte descente indiquée à 15%, stationnez en bord de route. Marche d'approche de 5 minutes.

Source

Ce site est géré par le Département du Gard

https://www.gard.fr/accueil.html